



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 91

LE PATRIMOINE CANADIEN

Le Fonds du Canada pour les périodiques

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 14 juin 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 14 juin 2012

LE PATRIMOINE CANADIEN

LE FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, il y a quelques semaines, la sénatrice Chaput et moi avons posé des questions dans cette Chambre sur le Fonds du Canada pour les périodiques. On nous a répondu, à l'oral et à l'écrit, que le programme, dans son ensemble, n'avait pas été coupé. Je comprends que le financement du programme a été maintenu, mais là n'est pas la question.

La question concerne plutôt la nouvelle formule utilisée par ce programme qui pénalise les journaux desservant une clientèle précise et dispersée sur un grand territoire, comme *Le Franco* en Alberta, *La Liberté* au Manitoba ou le *Courrier de la Nouvelle-Écosse*. à cause de cette formule, ces journaux ont subi des coupes importantes. Je reviens sur ce sujet parce que le ministre du Patrimoine canadien n'a toujours pas donné suite aux demandes de rencontres formulées par les directeurs de ces journaux.

Madame le leader pourrait-elle nous dire pourquoi le ministre refuse d'aborder le vrai problème qui est celui d'une formule de financement qui pénalise les journaux desservant les communautés francophones en situation minoritaire?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie madame le sénateur de sa question. Comme elle l'a mentionné, nous avons déposé une réponse écrite aux questions qu'elle m'a posées il y a quelques semaines. Dans le cadre du Fonds du Canada pour les périodiques, les publications de langue officielle en situation minoritaire jouissent de critères d'admissibilité spéciaux. Cela n'a pas changé. Les publications reçoivent plus de soutien que jamais grâce à ce programme créé par notre gouvernement.

J'ai déjà répondu à cette question et je pense avoir dit que, lorsque nous avons renforcé ce programme, notre objectif était de préciser que dans l'éventail des publications offertes nous appuyons les magazines qui offrent aux lecteurs un contenu de qualité, qu'il s'agisse d'articles de fond ou de textes d'opinion. La politique du gouvernement à l'égard des publications de langue officielle en situation minoritaire n'a pas changé et je maintiens la réponse que j'ai donnée au sénateur.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, j'ai une question complémentaire. Certains journaux peuvent possiblement recevoir

plus de fonds, je n'en sais rien, mais ce que je sais c'est que des publications francophones du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse pourraient devoir fermer leurs portes en raison de changements apportés par le gouvernement conservateur à leur méthode de financement. Ces journaux sont des piliers essentiels pour les communautés francophones en milieu minoritaire qu'ils desservent. Le gouvernement a la responsabilité de mettre en place des mesures en vue d'appuyer l'épanouissement de ces communautés en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Le ministre du Patrimoine canadien va-t-il au moins rencontrer les directeurs des journaux affectés pour discuter de leurs préoccupations? Combien de temps attendra-t-il encore afin de faire suite à la demande de ces journaux?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, je peux certainement parler au nom du gouvernement, mais pas au nom des ministres. Je transmettrai les inquiétudes du sénateur au ministre Moore. C'est tout ce que je puis faire pour l'instant.

[Français]

Le sénateur Tardif : Cette mesure en inquiète même certains dans les rangs du gouvernement conservateur. Dans une lettre adressée au ministre du Patrimoine canadien, James Moore, la députée conservatrice de Saint-Boniface, Shelly Glover, a fait part de ses profondes inquiétudes. Elle écrit : « Je crains que si on ne prend pas de mesures spéciales pour les journaux importants comme *La Liberté*, certaines publications pourraient devoir fermer leurs portes. Je peux vous assurer que la mort infligée par un gouvernement conservateur d'un journal francophone qui va célébrer son 100^e anniversaire serait une tache indélébile pour notre gouvernement [...] ».

Que compte faire le gouvernement de madame le leader face à cette situation?

• (1410)

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je vous remercie. J'ai bien sûr lu l'article dont parle le sénateur et qui préoccupe ma collègue, Shelly Glover. Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse précise, mais, comme je viens de le dire, je vais porter les questions soulevées par le sénateur à l'attention du ministre Moore afin qu'il soit au courant de ses préoccupations.